

FO a été reçue par Jean-Claude LENOIR, rapporteur du projet de loi sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) et demande le retrait de ce texte.

FO a exprimé son désaccord total avec le texte et la philosophie de ce projet de loi pour 4 raisons.

- D'abord, car ce texte démontre l'absurdité de l'ouverture à la concurrence et son inefficacité et il porte en lui des risques d'augmentation tarifaires conséquentes pour les clients.
- Ensuite, parce que ce texte ne comporte aucune incitation véritable à l'investissement, ce qui est dangereux pour la France et sa sécurité énergétique.
- De même, FO considère que ce texte qui prétend limiter les mécanismes d'accès au nucléaire au seul bénéfice des clients français est illusoire car les clauses dites de « destination » sont contraires au droit européen. Le projet de loi aboutira ainsi tôt ou tard à partager la compétitivité nucléaire de la France avec des pays étrangers qui ont fait d'autres choix énergétiques, ce qui est évidemment inacceptable.
- Enfin car le texte génère un dumping social et FO rappelle sa revendication que le gouvernement étende le statut du personnel des Industries Electriques et Gazières à tous les opérateurs commercialisant l'électricité et le gaz, comme cela avait été promis il y a 5 ans. Sur ce point, le rapporteur a admis que ces engagements devaient être tenus.

Mais au total et compte tenu de son caractère dangereux pour le service public et les clients, FO a demandé le retrait de ce projet de loi.

Paris, le 29 avril 2010.